

Conseil municipal du 19 septembre 2023

Ordre du jour

- 1 - Election d'un nouvel adjoint aux affaires scolaires
- 2 - Adoption de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024
- 3 - Changement d'opérateur pour la télétransmission des documents de flux comptables
- 4 - Avenant n°1 de la convention constitutive de groupement de commandes DTNSI entre Roannais Agglomération, Roannaise de l'eau et les communes de Roanne, Riorges, Mably, Villerest, Commelle Vernay et Le Coteau
- 5 - Approbation d'une convention de prestations de services et de financement pour l'aménagement de la voirie limitrophe rue de Varennes
- 6 - Convention de télétransmission des autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité
- 7 - Régularisation foncière entre M. Argot et la ville
- 8 - Validation du règlement intérieur du restaurant scolaire
- 9 - Modification des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 10 - Modification des représentants au sein du conseil d'administration de l'EHPAD du Parc
- 11 - Modification des représentants au sein des conseils d'administration du collège et du lycée
- 12 - Modification des représentants au sein des conseils d'écoles
- 13 - Modification des représentants au sein du conseil d'administration de l'association « détente et loisirs »
- 14 - Modification des représentants au sein du conseil d'administration du Comité des fêtes
- 15 - Modification des représentants au sein du conseil d'administration de l'ARRAVEM
- 16 - Modification de la composition des commissions communales
- 17 - Octroi d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes pour l'organisation du 40^e anniversaire du Salon de la Gastronomie
- 18 - Octroi d'une subvention à l'association Club Handisport Roannais
- 19 - Octroi d'une subvention à l'association Cost'Art pour l'organisation de la saison culturelle 2023-2024
- 20 - Mise à disposition gracieuse de la salle 1 de la Maison des sociétés pour un repas solidaire organisé par la boulangerie Chabert
- 21 - Mise à disposition gracieuse de la salle 1 de la Maison des sociétés pour M. Sibuet
- 22 - Fixation des indemnités allouées aux élus – modification
- 23- Modification de plusieurs postes budgétaires